

Lieuran-Cabrières

Le site de la décharge du Plan de Barrière a été réhabilité

Au cours du mois de septembre et conformément à la réglementation, le site de la décharge au lieu-dit "le Plan de Barrière" a été réhabilité.

En effet, ce site figurait dans l'inventaire départemental des décharges à réhabiliter bien que les dépôts de déchets aient cessé depuis plusieurs années.

En accord avec les services de la préfecture, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et du conseil général, la commune a confié la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syndicat Centre Hérault, qui assure l'ensemble des travaux de ce type sur le Cœur d'Hérault.

Les travaux ont consisté à la mise en forme du massif afin d'adoucir les pentes et permettre un meilleur écoulement de l'eau. A l'issue de ce remodelage, une couverture terreuse a été mise en place avec des fossés de récupération des eaux. Un enseme-

ment herbacé sera effectué afin de stabiliser les talus ainsi créés.

Cet aménagement rendu obligatoire permet de répondre au mieux aux préoccupations environnementales tout en rendant au milieu naturel un site longtemps utilisé dans de mauvaises conditions.

A cette occasion, un parking a été aménagé sur le haut du site et des merlons bloquent l'accès à l'ancienne décharge. Des apports de tout-venant viendront terminer l'aménagement de cet espace. Ce tout-venant proviendra des inertes recyclés par le Syndicat Centre Hérault soulignant ainsi l'engagement dans la protection de l'environnement.

D'un point de vue financier, il faut noter que ce projet a été subventionné à 70 % par l'Ademe et le conseil général de l'Hérault. Le Syndicat Centre Hérault a assuré la gestion et le suivi du chantier. Le coût global de l'opération s'élève à 25 000 €. ●